



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

22 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 22

OBJET

**Actualisation des tarifs des
places de marché**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 4

Transmise en sous-préfecture

Le 27 JUIN 2018

Publiée le 27 JUIN 2018

Notifiée le 27 JUIN 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Philippe VAN ROSSOMME
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Mariannick MORVAN
José AZEVEDO donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Guy PETITBON donne pouvoir à Michelle LUCARAIN
Alain DENIMAL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionel LAFONTAINE donne pouvoir à Alexa PELAGE
Alain NOURY donne pouvoir à Claire HERLIN
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absents :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT
André RIETZ
Stéphane LE PECULIER

ACTUALISATION DES TARIFS DES PLACES DE MARCHÉ :

Mme le Maire expose à l'assemblée que le contrat de concession du marché prévoit une augmentation annuelle des droits de place.

Il est proposé d'actualiser le droit de place par une augmentation 2,62%.

Vu l'avis de la commission commerce et tourisme du 12 juin 2018

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 juin 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 18 VOIX
POUR - 4 ABSTENTIONS**

- **FIXE** l'augmentation du droit de place de 2,62 %,
- **DECIDE** d'appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} juillet 2018 jusque 31 décembre 2018 (date de fin de l'avenant n°13).
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

